

Critère 1-2

**Les enjeux de la formation
préparatoire à l'examen du
permis de conduire, son
déroulement et les conditions
de passage des épreuves de
l'examen**

Présence sur site web



SAS SAM SECLIN AUTO MOTO
ZAC de L'Epinette, Rue des Artisans 59113 SECLIN
☎ 03.20.16.37.15.
SIRET : 844 353 268 00023
Agrt : E19 059 0021 0

Enjeux des formations, conditions et déroulement des examens

CONDITIONS DE PASSAGE ET DEROULEMENT DES EXAMENS PERMIS B

ENJEUX FORMATION PREPARATOIRE AU PERMIS B

De nos jours, l'automobile est devenue un outil obligatoire d'insertion professionnelle.

Ainsi, le nombre d'automobilistes augmente chaque année. Il devient donc important d'adopter des comportements responsables et respectueux envers les autres usagers afin de pouvoir cohabiter et se protéger les uns les autres.

Selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière, les conducteurs novices représentent une part importante de victimes de la route point les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, mais sont souvent la conséquence de négligence ou d'un manque d'expérience de la part des conducteurs.

Pour faire évoluer cette tendance à la baisse, un référentiel de formation a été mis en place. Ce référentiel doit permettre à chaque apprenti conducteur d'évoluer et de progresser dans un schéma organisé autour de 4 grandes compétences qui sont la maîtrise, l'appréhension virgule la circulation et la pratique.

C'est pourquoi l'équipe pédagogique de l'auto-école SAM s'efforcera de vous accompagner en vous guidant vers cette autonomie, en mettant à votre disposition tous les moyens nécessaires à votre réussite. La formation est dispensée par les enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, avec du matériel récent et de qualité.

Cela passera également par l'utilisation de méthodes pédagogiques adaptées à chaque candidat à qui il sera proposé un suivi personnalisé. Nous vous fournirons des moyens de suivi pédagogique pour la continuité de votre formation. Il vous permettra de vous situer dans la formation, mais aussi et surtout de vous projeter vers la suite. Le but est de vous rendre autonome et responsable au volant de votre véhicule.

CONDITIONS DE PASSAGE DE L'EXAMEN ETG (épreuve théorique générale) :

- Conduite accompagnée (AAC) : minimum 15 ans
- Conduite traditionnelle : minimum 16 ans

CONDITIONS DE PASSAGE DE L'EXAMEN PRATIQUE :

- Conduite accompagnée (AAC) : 17 ans dont 1 an de conduite en ayant effectué 3 000 km
- Conduite traditionnelle : 17 ans
- Conduite supervisée : 18 ans

Ces critères seront également complétés par l'avis de votre enseignant puisqu'il pourra juger de votre capacité ou non à vous présenter à cet examen du permis de conduire.

Toutefois, ayant un nombre de places d'examen limité par mois, l'auto-école se réserve le droit d'accepter ou non la présentation d'un candidat au permis de conduire.

Nous resterons disponibles pour en parler et vous proposer une autre date à votre convenance.

DEROULEMENT DES EPREUVES

Examen théorique général (ETG) :

Questions à choix multiples (QCM) de 40 questions qui s'organisent autour de 10 thématiques :

- L- Dispositions légales
- C- Le conducteur
- R- La route
- U- Les autres usagers de la route
- D- La réglementation générale et divers
- A- Porter secours
- P- Précaution nécessaire
- M- Eléments mécaniques
- S- Equipement de sécurité
- E- Utilisation du véhicule

Conditions de validation de l'examen : **35 bonnes réponses sur 40.**

Cet examen se déroule au sein d'un centre agréé tel que La Poste, Objectif Code, Coden'go, Dekra, Pearson, ... Une inscription au préalable de votre part sur leur site internet respectif est nécessaire. Les résultats sont généralement communiqués dans la journée du passage de l'examen par email.



Durée épreuve : 32 mn

L'épreuve se déroule dans un véhicule appartenant à l'école de conduite SAM. Vous serez évalué(e) par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Cette épreuve vous est présentée individuellement par l'expert qui vous précisera ce que vous allez devoir faire :

- S'installer et assurer la sécurité à bord du véhicule.
- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome pendant environ 5 minutes.
- Réaliser un arrêt de précision et une manœuvre (marche arrière, demi-tour, stationnement en épi, créneau, rangement en bataille)
- Répondre à 3 questions (vérifications intérieures / extérieures du véhicule, sécurité routière, premiers secours).
- Appliquer les règles du code de la route et savoir s'adapter face aux situations rencontrées. • Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet des gaz à effet de serre.
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

Lors de votre passage, l'expert complète un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour conduire en sécurité. Ce bilan correspond à une grille d'évaluation officielle sur laquelle il faudra obtenir 20 points minimum (sur 31 points) à condition de ne pas avoir commis de fautes éliminatoires.

Exemples de fautes éliminatoires : refus de priorité, manque de contrôle mettant en jeu la sécurité des occupants et d'autrui, circulation en sens interdit, circulation sur voie réservée, non-respect d'un feu rouge ou d'un stop, etc...

La réussite à cet examen est donc soumise aux deux critères précédemment énoncés. Ce résultat sera disponible 48h après votre examen sur internet.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (CEPC)



Félicitations, vous venez d'obtenir le permis de conduire.

Ce document vaut comme titre de conduite à compter du 31/07/2026 pendant quatre mois.

Prénom(s), NOM

Numéro de dossier ou NEPH

Votre résultat

Favorable

Date d'examen

Catégorie

Examineur ou examinatrice

Code(s) spécifique(s)

31/07/2026

B

03011

-

Attention : Ce certificat d'examen du permis de conduire n'est valable que pour la conduite en France. Par ailleurs, pour les seules personnes concernées, la validité de ce certificat est liée à l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical.

VOTRE RÉSULTAT

Le présent certificat, accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire sur le territoire national au regard des forces de l'ordre **pendant un délai de quatre mois**, en attendant la remise du titre définitif, soit à compter du jour indiqué dans la mention « Ce document vaut comme titre de conduite à compter du .../.../... » si celle-ci est renseignée, soit pour les candidats aux catégories D ou DE qui bénéficiant des dispositions relatives à l'âge prévues aux articles R. 3314-4 et R. 3314-6 du code des transports ont passé l'épreuve en circulation du permis de conduire sans avoir atteint l'âge de 24 ans révolus, après obtention de la Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) mentionnée à l'article R. 3314-5 du code des transports, dans un délai inférieur à un an suivant la date de réussite mentionnée sur le présent document, et dans le respect des conditions fixées à l'article R. 3314-28 du code des transports.

Toutefois, ce délai de quatre mois s'entend sans préjudice du délai fixé par l'avis médical d'aptitude à la conduite qui vous a été délivré à l'issue de votre éventuel contrôle médical.

Votre conduite a été jugée satisfaisante dans son ensemble et doit vous permettre de circuler seul(e) au volant dans le respect des règles du code de la route, sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres usagers.

Vous manquez cependant encore d'expérience. Au fil des kilomètres, vous devrez acquérir la pratique nécessaire pour consolider vos compétences, et donc accroître votre sécurité. N'oubliez pas que, sauf indication contraire de la réglementation, **vous êtes un conducteur ou une conductrice novice, soumis(e) à des limitations de vitesses spécifiques et à une période probatoire.**

Des **mentions additionnelles ou restrictives** peuvent être indiquées sous forme codifiée sur le présent certificat, conformément aux dispositions réglementaires.

RENSEIGNEMENTS

- Sur www.securite-routiere.gouv.fr
- Auprès de la préfecture ou de la direction départementale interministérielle en charge de l'examen du permis de conduire.



Jeune conducteur, c'est 0 verre d'alcool. N'oubliez pas de désigner votre SAM !

20-DOC



Enjeux des formations, Conditions et Déroulement des examens

CONDITIONS DE PASSAGE ET DÉROULEMENT DES EXAMENS PERMIS BE

ENJEUX FORMATION PRÉPARATOIRE AU PERMIS BE

Le permis remorque BE est nécessaire pour conduire des vans, des remorques, aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels. Le nombre d'usagers de la route étant en constante augmentation. Il devient donc important d'adopter des comportements responsables et respectueux envers les autres usagers afin de pouvoir cohabiter et se protéger les uns les autres. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, mais sont souvent la conséquence de négligences ou d'un manque d'expérience de la part des conducteurs. Pour faire évoluer cette tendance à la baisse, un référentiel de formation a été mis en place.

Ce référentiel doit permettre à chaque conducteur d'évoluer et de progresser dans un schéma organisé autour de quatre grandes compétences qui sont la maîtrise, l'appréhension, la circulation et la pratique.

C'est pourquoi l'équipe pédagogique de l'auto-école SAM s'efforcera de vous accompagner en vous guidant vers cette autonomie, en mettant à votre disposition tous les moyens nécessaires à votre réussite.

La formation est dispensée par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, avec du matériel récent et de qualité.

Cela passera également par l'utilisation de méthodes pédagogiques adaptées chaque candidat à qui il sera donc proposé un suivi personnalisé.

Nous vous fournirons des moyens de suivi pédagogique pour la continuité de votre formation. Ils vous permettront de vous situer dans la formation, mais aussi et surtout de vous projeter vers la suite.

Le but est de vous rendre autonome et responsable au volant de votre véhicule.

CONDITIONS DE PASSAGE DU PERMIS BE

- Examen théorique général (ETG) obtenu depuis moins de 5 ans
- Être titulaire du permis B
- Avoir plus de 18 ans



Ces critères seront également complétés par l'avis de votre enseignant puisqu'il pourra juger de votre capacité ou non à vous présenter à cet examen du permis de conduire.

Toutefois, ayant un nombre de places d'examens limité par mois, l'auto-école se réserve le droit d'accepter ou non la présentation d'un candidat au permis de conduire.

Nous resterons disponibles pour en parler et vous proposer une autre date à votre convenance.

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Examen théorique général (ETG) :

QCM à choix multiples de 40 questions qui s'organisent autour de 10 thématiques :

- « L » Dispositions Légales
- « C » Le conducteur
- « R » La route
- « U » Les Autres Usagers de la Route
- « D » Réglementation Générale et Divers
- « A » Porter Secours
- « P » Précautions Nécessaires
- « M » Eléments Mécaniques
- « S » Équipements de Sécurité
- « E » Utilisation du Véhicule

Condition de validation de l'examen : **35 bonnes réponses sur 40.**

Cet examen se déroule au sein d'un centre agréé tels que La Poste, Objectif code, Coden'go ou encore Pearson. Une inscription au préalable de votre part sur leur site internet respectif est nécessaire. Les résultats sont généralement communiqués dans la journée du passage de l'examen par e-mail.

Examen pratique du permis de conduire

Centre d'examen : 111 Rue Chanzy 59260 Lezennes.

La conduite comprend une épreuve hors circulation (HC) et une épreuve en circulation (CIR). La durée totale est de 60 minutes.

L'épreuve se déroule au volant d'une voiture appartenant à l'école de conduite SAM.



Vous serez évalué(e) par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Cette épreuve vous est présentée individuellement par l'expert qui vous précisera ce que vous allez devoir faire :

- Un test sur les vérifications courantes de sécurité
- L'attelage et le dételage d'un ensemble
- Une interrogation orale pour vérifier vos connaissances des règles de sécurité
- Un exercice de maniabilité pour s'assurer de votre aptitude à réaliser une manœuvre en marche arrière en décrivant une courbe.
- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord de son véhicule
- Connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information, analyser les situations et s'y adapter
- Appliquer la réglementation du code de la route
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir les espaces de sécurité
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet
- Avoir une conduite économique et respectueuse
- Être courtois

Lors de votre passage, l'expert complète un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour conduire en sécurité.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

Pour obtenir l'épreuve du plateau il faut avoir au moins 19 points sur 23, avec la manœuvre réussie et sans note éliminatoire.

Exemples de fautes éliminatoires plateau :

- Intervention de sécurité de l'inspecteur
- Faute grave pendant l'attelage ou le dételage nécessitant une intervention de sécurité
- Note éliminatoire, l'interrogation orale, lorsque moins d'un tiers des connaissances attendues sont acquises.
- Échec à l'exercice de maniabilité, selon les critères réglementaires du parcours.
- Incapacité manifeste à effectuer les opérations en sécurité pouvant entraîner l'interruption de l'épreuve.



En circulation il faut avoir au moins 17 points sur 27 sans faute éliminatoire.

Exemples de fautes éliminatoires en circulation :

- Refus de priorité,
- Manque de contrôle mettant en jeu la sécurité des occupants et d'autrui, circulation en sens interdit, circulation sur voie réservée, non-respect d'un feu rouge ou d'un stop, etc...

La réussite à cet examen est donc soumise aux deux critères précédemment énoncés. Le résultat sera disponible sous 48h sur internet.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (CEPC)



Félicitations, vous venez d'obtenir le permis de conduire.

Ce document vaut comme titre de conduite à compter du 20/02/2026 pendant quatre mois.

Prénom(s), NOM

Numéro de dossier ou NEPH

Votre résultat

Favorable

Date d'examen

Catégorie

Examineur ou examinatrice

Code(s) spécifique(s)

20/02/2026

BE

01834

01.06 Lunettes ou lentilles de contact

Attention : Ce certificat d'examen du permis de conduire n'est valable que pour la conduite en France. Par ailleurs, pour les seules personnes concernées, la validité de ce certificat est liée à l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical.

VOTRE RÉSULTAT

Le présent certificat, accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire sur le territoire national au regard des forces de l'ordre **pendant un délai de quatre mois**, en attendant la remise du titre définitif, soit à compter du jour indiqué dans la mention « Ce document vaut comme titre de conduite à compter du .../.../... » si celle-ci est renseignée, soit pour les candidats aux catégories D ou DE qui bénéficiant des dispositions relatives à l'âge prévues aux articles R. 3314-4 et R. 3314-6 du code des transports ont passé l'épreuve en circulation du permis de conduire sans avoir atteint l'âge de 24 ans révolus, après obtention de la Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) mentionnée à l'article R. 3314-5 du code des transports, dans un délai inférieur à un an suivant la date de réussite mentionnée sur le présent document, et dans le respect des conditions fixées à l'article R. 3314-28 du code des transports.

Toutefois, ce délai de quatre mois s'entend sans préjudice du délai fixé par l'avis médical d'aptitude à la conduite qui vous a été délivré à l'issue de votre éventuel contrôle médical.

Votre conduite a été jugée satisfaisante dans son ensemble et doit vous permettre de circuler seul(e) au volant dans le respect des règles du code de la route, sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres usagers.

Vous manquez cependant encore d'expérience. Au fil des kilomètres, vous devrez acquérir la pratique nécessaire pour consolider vos compétences, et donc accroître votre sécurité. N'oubliez pas que, sauf indication contraire de la réglementation, **vous êtes un conducteur ou une conductrice novice, soumis(e) à des limitations de vitesses spécifiques et à une période probatoire.**

Des **mentions additionnelles ou restrictives** peuvent être indiquées sous forme codifiée sur le présent certificat, conformément aux dispositions réglementaires.

RENSEIGNEMENTS

- Sur www.securite-routiere.gouv.fr
- Auprès de la préfecture ou de la direction départementale interministérielle en charge de l'examen du permis de conduire.

2D-DOC



Jeune conducteur, c'est 0 verre d'alcool. N'oubliez pas de désigner votre SAM !



Enjeux des formations, Conditions et Déroulement des examens

CONDITIONS DE PASSAGE ET DÉROULEMENT DES EXAMENS PERMIS, A2, A1,

ENJEUX FORMATION PRÉPARATOIRE AU PERMIS A1, A2

De nos jours, la motocyclette prend de plus en plus de place dans l'environnement routier. Ainsi, le nombre d'automobilistes et de motocyclistes augmente chaque année. Il devient donc important d'adopter des comportements responsables et respectueux envers les autres usagers afin de pouvoir cohabiter et se protéger les uns les autres.

Selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière, les deux roues motorisées représentent une part importante de victimes de la route. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, mais sont souvent la conséquence de négligences ou d'un manque d'expérience de la part des conducteurs. Pour faire évoluer cette tendance à la baisse, un référentiel de formation a été mis en place.

Ce référentiel doit permettre à chaque conducteur d'évoluer et de progresser dans un schéma organisé autour de quatre grandes compétences qui sont la maîtrise, l'appréhension, la circulation et la pratique.

C'est pourquoi l'équipe pédagogique de l'auto-école SAM s'efforcera de vous accompagner en vous guidant vers cette autonomie, en mettant à votre disposition tous les moyens nécessaires à votre réussite.

La formation est dispensée par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, avec du matériel récent et de qualité.

Cela passera également par l'utilisation de méthodes pédagogiques adaptées à chaque candidat à qui il sera donc proposé un suivi personnalisé.

Nous vous fournirons des moyens de suivi pédagogique pour la continuité de votre formation. Ils vous permettront de vous situer dans la formation, mais aussi et surtout de vous projeter vers la suite.

Le but est de vous rendre autonome et responsable au guidon de votre véhicule.



CONDITIONS DE PASSAGE PERMIS A1, A2

- Examen théorique moto (ETM) minimum 15 ans
- Permis A1 : minimum 16 ans
- Permis A2 : minimum 18 ans

EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE A1, A2

L'ETM de moins de 5 ans obligatoire pour la présentation aux examens, 8 heures minimum hors circulation et 12 minimum heures en circulation sont obligatoires pour se présenter à l'examen du permis de conduire.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation

Ces critères seront également complétés par l'avis de votre enseignant puisqu'il pourra juger de votre capacité ou non à vous présenter à cet examen du permis de conduire.

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES PERMIS A1, A2

Examen théorique moto (ETM):

QCM à choix multiples de 40 questions qui s'organisent autour de 9 thématiques :

- **L** Dispositions Légales
- **C** Le conducteur
- **R** La route
- **U** Les Autres Usagers de la Route
- **D** Réglementation Générale et Divers
- **E** Equipement de protection et autres éléments de sécurité
- **M** Eléments Mécaniques
- **E** Règles d'utilisation du Véhicule

Condition de validation de l'examen 35 bonnes réponses sur 40.

Cet examen se déroule au sein d'un centre agréé tels que La Poste, Objectif code, Coden'go ou encore Pearson. Une inscription au préalable de votre part sur leur site internet respectif est nécessaire. Les résultats sont généralement communiqués dans la journée du passage de l'examen par e-mail.

Vous devrez produire votre attestation de réussite à votre autoécole.

SAS SAM SECLIN AUTO-MOTO ZAC de L'Epinette, Rue de l'Industrie 59113 SECLIN 03.20.16.37.15

SIRET : 844 353 268 00023 Agrt: E19 059 0021 0



Examen pratique du permis de conduire

L'épreuve pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 comportent 2 phases :

La première hors circulation : d'une durée de 10 Minutes

La deuxième en circulation : d'une durée de 32 Minutes

Ces 2 phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur les textes réglementaires et instructions précises qui en fixe les modalités.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, équilibre et stabilité, connaissances et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- Emprunter des routes droites, négocier des virages.
- Changer de direction, franchir des carrefours, utiliser des voies d'accélération et de décélération.
- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et, ou autoroutier.
- Dépasser et croiser des véhicules.
- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt.
- Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Epreuve hors circulation (plateau) :

L'évaluation repose sur 3 notes. :

A : niveau bon

B : niveau satisfaisant

C : niveau insuffisant

Pour réussir le plateau, il faut obtenir A ou B avec 2 essais possibles, et ne pas commettre de faute éliminatoire (chute, ou 2 fois la note C au cours de l'épreuve).

Epreuve en circulation :

Le seuil de réussite est de 21 points sur 27, à condition de ne commettre aucune erreur éliminatoire.

Exemple de fautes éliminatoires :

Franchissement d'une ligne continue.

Empreint de la bande d'arrêt d'urgence.

Non-respect d'un feu rouge.

Non-respect d'un stop.

Circulation à contre-sens.

Toute action qui compromet la sécurité d'un tiers :

Refus de priorité,

Changement de voie dangereux,

Dépassement risqué,

Piéton non détecté, etc...

Une situation de ce type suffit pour l'ajournement, indépendamment du score obtenu au reste de l'évaluation.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (CEPC)



Félicitations, vous venez d'obtenir le permis de conduire.

Ce document vaut comme titre de conduite à compter du 21/08/2026 pendant quatre mois.

Prénom(s), NOM

[REDACTED]

Numéro de dossier ou NEPH

[REDACTED]

Votre résultat

Favorable

Date d'examen

21/08/2026

Catégorie

A2

Examineur ou examinatrice

03573

Code(s) spécifique(s)

01.06 Lunettes ou lentilles de contact

Attention : Ce certificat d'examen du permis de conduire n'est valable que pour la conduite en France. Par ailleurs, pour les seules personnes concernées, la validité de ce certificat est liée à l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical.

VOTRE RÉSULTAT

Le présent certificat, accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire sur le territoire national au regard des forces de l'ordre **pendant un délai de quatre mois**, en attendant la remise du titre définitif, soit à compter du jour indiqué dans la mention « Ce document vaut comme titre de conduite à compter du .../.../... » si celle-ci est renseignée, soit pour les candidats aux catégories D ou DE qui bénéficiant des dispositions relatives à l'âge prévues aux articles R. 3314-4 et R. 3314-6 du code des transports ont passé l'épreuve en circulation du permis de conduire sans avoir atteint l'âge de 24 ans révolus, après obtention de la Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) mentionnée à l'article R. 3314-5 du code des transports, dans un délai inférieur à un an suivant la date de réussite mentionnée sur le présent document, et dans le respect des conditions fixées à l'article R. 3314-28 du code des transports.

Toutefois, ce délai de quatre mois s'entend sans préjudice du délai fixé par l'avis médical d'aptitude à la conduite qui vous a été délivré à l'issue de votre éventuel contrôle médical.

Votre conduite a été jugée satisfaisante dans son ensemble et doit vous permettre de circuler seul(e) au volant dans le respect des règles du code de la route, sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres usagers.

Vous manquez cependant encore d'expérience. Au fil des kilomètres, vous devrez acquérir la pratique nécessaire pour consolider vos compétences, et donc accroître votre sécurité. N'oubliez pas que, sauf indication contraire de la réglementation, **vous êtes un conducteur ou une conductrice novice, soumis(e) à des limitations de vitesses spécifiques et à une période probatoire.**

Des **mentions additionnelles ou restrictives** peuvent être indiquées sous forme codifiée sur le présent certificat, conformément aux dispositions réglementaires.

RENSEIGNEMENTS

- Sur www.securite-routiere.gouv.fr
- Auprès de la préfecture ou de la direction départementale interministérielle en charge de l'examen du permis de conduire.



2D-DOC



Jeune conducteur, c'est 0 verre d'alcool. N'oubliez pas de désigner votre SAM !